



Comité 56 Badminton

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

**REGLEMENT DU CHAMPIONNAT
DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES**

SAISON 2020/2021

Mails de contacts suivant la division :

- **PLACE VACANTE** : (Dh1, Dh3)
- Dominique Kiry: contactcodep56@laposte.net(D1, Dvet)
- Jean-Michel Carrière: jm.carriere56@wanadoo.fr (D4, Dh Vet)
- Jean-Yves Le Gouallec : jylegouallec@wanadoo.fr (D2, Dh Elite)
- Marc Bodiguel : bodiguel.marc@wanadoo.fr (D3, Dh2)
- Candice Vouillon-Berry : v.berry.candice@gmail.com(D5, DF)

Téléphone de contact : 06.79.07.74.63 (DOM)

1. Généralités

Le championnat Interclubs du Morbihan oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Morbihan. Il comporte plusieurs divisions, une division mixte avec la 1^{re} division départementale (D1), la 2^e division départementale (D2) la 3^e division départementale (D3), la 4^e division départementale (D4), la 5^e division départementale (D5). Une division départementale vétérans (DV) répartie suivant le nombre d'équipe. Deux divisions unisexes, la division féminine (DF) répartie par niveau suivant le nombre d'équipe et la division Homme répartie par niveau (Dh Elite, D1h, D2h, D3h, Dh vétérans).

En division mixte, la D1 et la D2 sont composées au maximum de 8 équipes. La D3 et D4 sont composées au maximum de 16 équipes. Dans les autres divisions, les équipes seront réparties dans différentes poules en fonctions de critères géographiques.

Chaque club ne peut inscrire qu'une équipe par division. Dans le cadre de la promotion ou de la relégation deux équipes maximum peuvent être dans les mêmes divisions suivantes : D3, D4, D5, DH, mais affectées dans une poule différente. Dans ce cas la titularisation des joueurs est effective dès la première rencontre.

Le championnat se déroule par rencontres aller-retour.

Pour la D1, Le nombre de journées régulières est de 7, une ou plusieurs journées supplémentaires (report 1, report2) étant programmée en cas de report d'une journée à l'initiative de la Commission départementale Interclubs ou en cas d'autre nécessité.

Pour les autres divisions, le nombre de journée est calculé en fonction du nombre d'équipes par poule.

La division 1 se déroulera le dimanche, le calendrier se calant sur le calendrier régional.

Les rencontres de la division Vétérans se joueront lors de samedi après-midi à l'exception d'une journée en semaine en fonction du nombre d'équipe.

Les autres divisions se disputeront en semaine sur les créneaux d'entraînements des équipes recevant.

Tout club inscrit dans ce championnat s'engage à licencier à la Fédération Française de Badminton l'intégralité de ses adhérents en application des statuts fédéraux. En cas de non-respect constaté de cet engagement par un club, par quelque moyen que ce soit, les équipes de ce club participant au championnat départemental de 1^{re} division **à la troisième division mixte** pourront être rétrogradées immédiatement ou en fin de saison sportive dans leur championnat départemental après avis du comité directeur du Comité départemental.

2. Promotion et Relégation des équipes

Les clubs qualifiés en fonction de leurs résultats de la saison précédente doivent inscrire leurs équipes auprès de la commission départementale interclubs au plus tard le 15 septembre (pour les divisions 1 et 2) et pour le 30 septembre (pour les autres divisions) de la saison sportive en cours en s'acquittant obligatoirement des frais d'inscription définis chaque année par le comité directeur du Comité départemental. L'inscription des équipes concernées ne sera pas prise en compte en cas de non-respect de cet article.

L'équipe championne de départementale 1 pourra participer au championnat de régional (organisée par la ligue de Bretagne). Les formalités et frais engendrés sont à la charge du club concerné qui sera contacté par la ligue et/ou la Commission Régionale Interclubs.

En cas d'égalité entre 2 équipes, voir l'article 14.

Si 1 équipe morbihannaise descend de Régionale 3 :

le 1^{er} de D1 monte en R3

les 2 derniers de D1 descendent en D2

- les 2 premiers des D2 montent en D1
- Si aucune équipe morbihannaise ne descend de Régionale 3 :
 - le 1^{er} de D1 monte en R3
 - le dernier de D1 descend en D2
 - les 2 premiers de D2 montent en D1
- Si 2 équipes morbihannaises descendent de Régionale 3 :
 - le 1^{er} de D1 monte en R3
 - les 2 derniers de D1 descendent en D2
 - le premier de D2 monte en D1

Promotion en 1^{re} division départementale :

La promotion en D1 est déterminée suivant deux critères.

- 1) La promotion en D1 sera déterminée en fonction du classement sportif obtenu à l'issue des journées de barrages.
- 2) le nombre d'équipe D2 promu en D1 dépend du nombre d'équipe de R3 reléguée en division départementale (voir art. précédent)

Une équipe D2 qui refuse la promotion en D1 suite à ses résultats sportifs sera reléguée en division inférieure la saison suivante.

Le classement pour départager les équipes départementales sera fait selon les résultats des barrages pour les divisions avec des poules composées de 4 équipes, pour les autres divisions leurs nombres de points puis aux Matches-averages, sets-averages et points de jeu-averages. (Voir annexe 1)

La commission interclubs prendra toutes les dispositions nécessaires pour constituer et équilibrer les poules dans tous les autres cas de figure.

Championnat Interclubs Régional : Deux équipes d'un même club sont autorisées à participer au championnat Régional mais pas dans la même division.

Si une équipe de R3 est reléguée en championnat départemental et que ce même club dispose d'une équipe susceptible d'être promue, cette dernière ne peut accéder au championnat régional la même année. Elle est remplacée uniquement par l'équipe classée au rang suivant de la même division du championnat départemental.

Une division incomplète peut être complétée, par ordre de priorité, par repêchage d'une équipe reléguée ou rétrogradée dans la division inférieure, ou par promotion d'une équipe non promue.

La division inférieure est complétée, le cas échéant, selon le même principe. Si nécessaire, une ou plusieurs équipes supplémentaires seront qualifiées pour compléter les divisions. Afin de départager les meilleurs seconds de division départemental, l'ordre est réalisé sur la base du meilleur classement des 3 meilleurs joueurs et joueuses ayant participé au championnat avec l'équipe et toujours autorisés à participer au championnat selon nos critères à l'issue de la dernière journée du championnat.

Championnat Interclubs Départemental : En D1, D2, D3, D4, D5 et DV, Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète.

3. Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire de double

3.1 Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double.

N1	12 points	D7	6 points
N2	11 points	D8	5 points
N3	10 points	D9	4 points
R4	9 points	PR10	3 points
R5	8 points	PR11	2 points
R6	7 points	PR12	1 point

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.

Ex : une paire D8/D8 vaut 10 pts, une paire D7/D9 vaut 10 pts

3.2 La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le barème en tenant compte des trois joueurs les mieux classés et des trois joueuses les mieux classées. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

4. Qualification des joueurs

4.1 Les équipes doivent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans. Les minimales 1 classés R et les minimales 2 classés D9 dans l'une des disciplines sont autorisés à jouer en interclubs.

4.2 Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle avant la dite journée, à savoir :

- ✓ être autorisé à jouer en compétition ;
- ✓ être licencié dans le club engagé (excepté Dvétérans et DF) et avoir sa licence validée ;
- ✓ être inscrit sur BadNet par le capitaine au plus tard **3 jours** précédents la journée; Une dérogation permettant d'ajouter un joueur licencié dans BadNet pendant les trois jours qui précèdent une journée d'interclubs pourra être transmise à la commission interclubs. Elle sera facturée 10 euros par joueur. En cas de non-paiement, l'équipe verra l'ensemble des matchs joués par ce joueur comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 21-0. Défaite 21-0 21-0 si le match a été perdu par le joueur en infraction et défaite par WO si le match a été gagné par le joueur en infraction. En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité.
- ✓ avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale classement.
- ✓ avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours
- ✓ avoir obtenu, le cas échéant, le statut de joueur étranger assimilé pour la saison en cours
- ✓ être en conformité avec le règlement en vigueur en ce qui concerne les joueurs étrangers non assimilés pour la saison en cours,

Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s'ils ne sont pas sous le coup d'une carence fédérale (cf. Règlement National des Mutations) et devront être licenciés avant la 4^e journée de la saison en cours dans le club engagé.

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de trois mutés ni plus de trois joueurs étrangers.

Les joueurs ne sont pas considérés comme mutés, la première année de la création d'un club.

Règlement du championnat par équipes Saison 2020/2021 – Comité 56

4.4 En DV, ne sont habilités à participer à la compétition que des joueurs, faisant parti de la catégorie **Vétérans** né en **1980** et avant (V2, V3, V4...). Une équipe peut être constituée de joueurs provenant d'un maximum de 3 clubs différents.

Un club peut engager deux équipes en DV, si c'est le cas l'équipe 1 doit être composée de 4 titulaires Hommes et 3 titulaires dames (classement supérieur aux joueurs équipes 2) qui ne peuvent pas jouer en équipe 2.

4.5 En Division Féminine, Une équipe peut être constituée de joueuses provenant d'un maximum de 2 clubs différents.

4.6 En Division Homme vétérans, ne sont habilités à participer à la compétition que des joueurs, faisant parti de la catégorie **Vétérans** né en **1980** et avant (V2, V3, V4...). Ils ne peuvent pas intégrer une équipe de la Division mixte vétérans.

5. Hiérarchie des joueurs

Division 1

5.1 La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon la côte FFBA D (cote du CPPH) du jeudi précédant la journée, soit à J-3.

5.2 La hiérarchie des paires en double est établie selon la côte FFBA D (cote du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée et selon le même calendrier que l'article 5.1.

Toutes les divisions excepté la D1

5.3 La hiérarchie des joueurs en simple ainsi que de toutes les paires de double alignées est établie par ordre de priorité selon :

5.3.1 - Le classement fédéral au 1^{er} septembre (selon l'article 3 pour les paires de double).

5.3.2 - Le reclassement fédéral hebdomadaire (selon l'article 3 pour les paires de double) pour les journées suivantes. Changement de classement le mercredi minuit.

5.4 Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur, sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site internet de la fédération.

5.5 À classement égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

6. Joueurs qualifiés

6.1 Un(e) joueur (se) ne pourra en aucun cas jouer le même jour calendaire en ICR ou en ICD pour le compte de 2 équipes de son club (même si le numéro de journée ne correspond pas).

6.2 Un joueur ayant disputé au total trois rencontres ou plus de la saison dans x (et/ou supérieure) ne peut plus être aligné dans une division x-1 ou inférieure.

6.3 L'article 6.2 ne s'applique pas au championnat Promotion ainsi qu'à la division vétérans.

7. Montant des droits d'engagement

7.1 En D1, les frais d'inscription sont de 50 € par équipe.

7.2 Pour les autres divisions, les frais d'inscription sont de 25 euros par équipes. Les nouveaux clubs (première inscription d'équipe à l'issue de l'affiliation au Comité départementale) sont exemptés de frais d'inscription.

8. Obligation des équipes

☞ Chaque joueur s'engage à prendre connaissance du ci-règlement, à le diffuser, à le respecter et de tout mettre en œuvre pour l'appliquer.

☞ Chaque équipe s'engage à diffuser et à respecter le « **code de conduite des joueurs** » de la FFBA D.

↳ Chaque équipe s'engage à diffuser et à respecter le « **code de conduite des Code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe et les officiels techniques** » de la FFBaD.

9. Modalités particulières

Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division en match aller/retour.

9.1 En D1 et DV : Les dates communiquées en début de saison par la Commission Départementale Interclubs sont en principe définitives sauf évolution du calendrier des championnats interclubs national et/ou régional. Aucune date ne pourra donc être modifiée par la suite sans l'accord de la commission interclubs.

Une ou deux journées appelées report 1, report 2 sont prévues (pour intempérie ou tout autre événement exceptionnel). Ce report interviendra sur la totalité des rencontres de la journée départementale 1. Le club qui devait recevoir sera chargé en priorité de l'accueil de cette journée de remplacement, sauf s'il ne dispose pas de salle à cette date. Dans ce cas le club le plus proche du lieu de rencontre sera sollicité. L'organisation de cette journée restant bien sûr à la charge du club qui devait recevoir.

Les lieux de rencontres seront déterminés par la Commission Interclubs et communiqués aux clubs au plus tard le 1^{er} octobre pour réservation des salles auprès des municipalités. La même règle sera appliquée pour toute autre journée supplémentaire.

9.2 Autres divisions : La rencontre pourra avoir lieu une semaine avant ou après la date fixée par le calendrier, sous peine de forfait. Toutes les modifications du calendrier doivent être impérativement notifiées au responsable de la division.

10. Nombre de matchs par rencontres

10.1 En D1, D2, D3, D4 et D5 : Chaque rencontre consiste en 8 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double homme
- 1 double dame
- 2 doubles mixtes

10.2 En DF: Chaque rencontre consiste en 4 matchs :

- 2 simples
- 2 doubles
- *une seule joueuse peut faire les deux doubles.

10.3 En DH: Chaque rencontre consiste en 6 matchs :

- 4 simples
- 2 doubles

10.4 En DH Vet: Chaque rencontre consiste en 5 matchs :

- 2 simples
- 3 doubles
- * les joueurs peuvent jouer deux matchs de double, mais avec un partenaire différent.

10.4 En DV : Chaque rencontre consiste en 8 matchs :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 2 doubles hommes
- 1 double dames
- 3 doubles mixtes

10.4 Un joueur ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs
Un joueur ne peut pas disputer lors d'une même rencontre deux matchs dans la même discipline. (Excepter en Div.Féminine et **en Div H Vétérans**)
L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple, en double et en mixte doit respecter la hiérarchie établie (article 5).

11. Déroulement d'une rencontre

11.1 Les horaires des rencontres :

a) En D1 : le Dimanche 10h00-16h00 (2 rencontres/équipe).

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais.

b) En D2, D3, D4, D5,DF, DH: en soirée 19h-22h (1 rencontre/équipe).

c) En DV : le samedi après-midi 13h30-19h (2 rencontres/équipe)

11.2 Convocations

L'équipe hôte invite les équipes par courrier ou email, **au moins 14 jours avant la compétition.**

11.3 Accueil des équipes

Le responsable de journée se tient à la disposition des équipes qu'il reçoit et assure, en D1 et DV, une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

11.4 Volants

En D1 et DV les rencontres se jouent obligatoirement en volants plumes homologués Standard ou Elite fournis par partage entre les équipes.

Dans les autres divisions, Volants plumes prioritaires. La liste des volants est consultable sur le site fédéral (<http://www.ffbad.org>) dans les rubriques Fédération /Equipements /Classements / Classements volants plumes saison 2020/2021.

L'utilisation de volants non-agrèés est passible d'une amende de 30 euros par rencontre.

11.5 Salle

Le nombre minimum de terrains requis est de 2 par phase de rencontre et doit répondre aux exigences de la pratique du badminton en salle (propreté, hauteur des filets...) mais également aux différents règlements techniques de la FFBaD (équipements, règlements techniques, certifications, plans de salle etc.)Les documents référents sont disponibles sur le site de la FFBaD :<http://www.ffbad.org/>.

11.6 Table de marque

En Division 1 et Vétéran, l'équipe hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains (une personne minimum qui ne pourra en aucun cas être un joueur participant à la rencontre) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque. Une personne sachant utiliser le logiciel badnetplus (le fichier est téléchargé sur le site badnet). Il est conseillé que cette personne soit titulaire du Stage Organisation de Compétition 'SOC' ou 'GEO'.

L'équipe hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours afin de pouvoir intervenir en premiers soins. La trousse devra contenir au minimum des poches de glace réfrigérées, pansements et couverture de survie.

11.7 Déclaration de présence et composition d'équipe

a) En D1 : imprimer une feuille de présence des joueurs (Nom, Prénom, N° licence, classement, signature) et mettre sur cette feuille l'heure d'arrivée de l'équipe.

La salle est ouverte au moins 1h00 avant le début des rencontres (soit 9h00).

9h00 : Les capitaines arrivent avec leurs feuilles de présence remplies et la remettent à la table de marque

9h10 : Briefing du responsable de journées avec les capitaines et distribution des listes de présence de chaque équipe ainsi que des feuilles de composition vierges. Les capitaines ont un délai de 15 minutes maximum pour remettre leur composition.

Avant 9h30: Les joueurs doivent avoir signé la déclaration de présence à la Table de Marque. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence, pointés dans le gymnase 30 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer. Quelle qu'en soit la cause, un joueur n'ayant pas signé la feuille de présence à 9h30 ne pourra donc pas participer à la première rencontre. Un joueur n'ayant pas participé à la première rencontre peut donc participer à la seconde s'il a signé la feuille de présence devant un responsable de la table de marque au moins 30 min avant la rencontre suivante.

A la fin de leur première rencontre, les capitaines peuvent effectuer une nouvelle déclaration de présence auprès du responsable de journée.

L'ordre des matches est déterminé par le responsable de journée afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matches, ...). Si les 2 capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au responsable de journée.

Pour la deuxième série de rencontres de la journée, l'horaire des premiers matchs est fixé à 30 minutes après la fin (dernier échange du dernier match) des deux rencontres précédentes.

b) en DV : même organisation que pour la D1 (12h30 : remise des feuilles de présences par les capitaines, H-30 briefing, H-20, H-03 et enfin H=13h30)

c) en D2, D3, D4, D5, DF et DH: imprimer une feuille de présence des joueurs (Nom, Prénom, N°licence, classement, signature) et mettre sur cette feuille l'heure d'arrivée de l'équipe.

La salle est ouverte au moins 30 minutes avant le début de la rencontre. A leur arrivée les capitaines d'équipes présentent les feuilles de présences.

H-20 : Les joueurs signent la feuille de présence des deux capitaines d'équipes

H-10 : les capitaines d'équipes remettent aux responsables de journée les feuilles de composition d'équipes. Les capitaines essaient de déterminer un ordre de match en prenant en compte les temps de pause des joueurs.

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Les joueurs figurant sur la feuille de présence devront signer celle-ci à la table de marque en présence du responsable de journée (en D1 et en DV) ou en présence des 2 capitaines (en D2, D3, D4, D5, DF, DH) au plus tard 30 mn avant l'heure prévisionnelle de la rencontre. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la feuille de présence, pointés dans le gymnase 30 min avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer.

Il existe un optimiseur d'ordre de match sur le site de la ligue.

11.9 Retard d'une équipe, sauf cas de force majeure météorologique

En cas de retard d'une équipe de moins de 30 minutes par rapport à l'heure prévue de convocation. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la commission inter clubs un mail explicatif. La commission interclubs décidera en fonction des explications de la sanction éventuelle d'un point de pénalité.

En cas de retard de plus d'une demi-heure un point de pénalité au classement général sera appliqué. La rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la commission interclubs un mail explicatif.

En cas de retard de plus d'une heure par rapport à l'heure de convocation, la rencontre est perdue par forfait. En cas de retard répété d'une équipe, la commission interclubs décidera de l'éventuelle sanction.

Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète.

La commission se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation météorologique exceptionnelle.

12. Juge Arbitre

La présence d'un juge-arbitre est souhaitable sur une journée avec plusieurs rencontres. Les démarches, ainsi que les frais éventuellement engendrés sont à la charge du club organisateur.

Dans le cas d'une demande d'un club pour bénéficier d'un JA lors d'une rencontre à l'extérieure, les frais seront à sa charge.

Dans le cas d'une décision d'affectation d'un JA par la commission Interclubs56, les frais seront pris en charge par l'ensemble des équipes.

En cas de litiges répétitifs, l'un des joueurs peut faire appel au JA ou par défaut au responsable de journée qui désignera alors un scoreur ou un arbitre (si disponible) pour le match concerné.

13. Remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le capitaine peut effectuer le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément aux Articles 4, 5 et 10, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter les Articles 5 et 6. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du responsable de journée.

En cas de blessure lors d'une rencontre, il est possible dans cette rencontre de modifier la hiérarchie pour remplacement si aucun des 2 matchs n'a commencé. Dans ce cas l'équipe adverse a le droit également de modifier sa hiérarchie.

14. Barème des points sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant:

Victoire :	5 Points
Nul :	3 Points
Défaite :	1 Point
Forfait :	0 Point

1 point de bonus défensif sera accordé en cas de défaite, si l'équipe perdante était complète, n'a fait l'objet d'aucune pénalité sur la rencontre en question et a gagné trois matchs (matchs gagnés par forfait inclus)

1 point de bonus offensif sera accordé si l'équipe gagnante n'a fait l'objet d'aucune pénalité sur la rencontre en question et a gagné 8 matchs (les matchs gagnés par forfait sont inclus, dans une rencontre qui s'est jouée face à une équipe complète art 11.9)

14.1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

14.2 S'il y a égalité entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

14.3 Si l'égalité persiste entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

14.4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Exemple : deux équipes

Equipe A : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 68, matches contre 20, différence +48

Equipe B : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 67, matches contre 21, différence +46

L'équipe A est donc déclarée première.

Exemple : Plus de deux équipes

Equipe A : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 68, matches contre 20, différence +48

Equipe B : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 67, matches contre 21, différence +46

Equipe C : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 66, matches contre 22, différence +44

Equipe D : 6 victoires, 2 défaites, matches pour 64, matches contre 24, différence +40

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe B est classée seconde.

15. Forfait sur un match

15.1 En cas de forfaits de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fera sur le 2^e simple).

Sont considérés comme perdus par forfait :

- ✓ Un match non joué;
- ✓ Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard des articles 4, 6 et 10;
- ✓ Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par ce joueur (SH1 et 2);
- ✓ Un match indûment décalé suite à une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

15.2 Un forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 21-0. Défaite 21-0 21-0 si le match a été perdu par le joueur en infraction et défaite par WO si le match a été gagné par le joueur en infraction.

15.3 Pour les cas de dépassement de quota (plus de 3 étrangers alignés, plus de 3 mutés alignés), on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueurs à avoir joué dans la rencontre concernée.

15.4 Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.

15.5 En plus de cette défaite, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général:

- ✓ pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre) ;
- ✓ pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- ✓ pour chaque erreur de hiérarchie.
- ✓ Pour chaque forfait stratégique. Lorsqu'une équipe arrive avec un nombre suffisant de joueur (3 hommes et 3 femmes) tous les matchs doivent être joués sous peine que l'équipe soit sanctionnée pour forfait stratégique.

Ce point sera retiré au score sur l'ensemble des rencontres comme défini à l'article 14 : l'équipe fautive ne marquera donc que 4 points pour une victoire, 2 pour un nul, 0 pour une défaite.

Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à 2 même si le nombre d'infraction est supérieur sauf en cas de forfait stratégique.

15.6 Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

16. Tenue vestimentaire des joueurs

16.1 Lors du Championnat, il est recommandé que le nom ou le sigle du club ou le nom de la ville apparaissent sur tous les maillots des joueurs (dans le dos); ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur (ou) du club.

16.2 Une dimension de 6 à 10 cm de hauteur est recommandée pour faciliter la lecture à distance. Si les noms des joueurs sont précisés, ils devront respecter strictement la réglementation en vigueur.

16.3 Pour une rencontre, il est recommandé que les joueurs d'une équipe portent des maillots similaires.

16.4 On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes :

- ✓ les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits ;
- ✓ les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport, et sont donc interdits.
- ✓ Des vêtements de forme excentrique ou des vêtements portant des motifs qui, par leurs dimensions, leurs couleurs ou le sujet représenté, peuvent être une distraction ou une gêne, que ce soit pour l'adversaire, les spectateurs ou autres, peuvent être appréciés comme n'étant pas corrects.
- ✓ Le port du pantalon de survêtement pendant les matches ne pourra être autorisé que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

17. Barème des points par match

Chaque match gagné rapporte 1 point à l'équipe.

Match gagné + 1 Point

Match perdu + 0 Point

Match forfait + 0 Point

Tous les matchs doivent être joués.

18. Disqualification de joueurs et autres sanctions

Tout joueur disqualifié ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours (sans remplacement possible). Il sera automatiquement suspendu pour les rencontres suivantes (de la même journée) sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la commission. Il devra de plus faire parvenir à la commission par lettre recommandée dans un délai de 5 jours suivant sa disqualification (cachet de la poste faisant foi) un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction.

En cas de disqualification totale. Tous les résultats depuis le début de saison seront considérés comme nuls afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres. Elle sera classée dernière de son championnat.

19. Communication des résultats

L'organisateur des rencontres a la charge :

19.1 D'enregistrer les résultats des rencontres sur Badnet ou d'importer le fichier généré par Badnetplus au plus tard le lendemain de la rencontre avant minuit.

19.2 Le capitaine de l'équipe hôte conserve le dossier des résultats pendant quinze jours (disponible en cas de litige). Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe, feuilles de déclaration de présence, éventuellement feuille de réserve.

19.3 Dans le cas où le club organisateur ne se conforme pas aux dispositions des articles 19.1 et 19.2, l'équipe se verra infliger d'une amende de 30 euros sur la journée.

20. Réserves et Réclamations

Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées immédiatement au responsable de journée et/ou au responsable de la division, notées sur la feuille de rencontre et présentées sur le formulaire prévu à cet effet. Elles doivent être confirmées dans les cinq jours par mail, adressé à la commission interclubs contactcodep56@laposte.net. Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par mail à la commission interclubs au plus tard 5 jours après la dite journée.

La commission interclubs statuera en première instance dans les quinze jours suivant la réception du message de confirmation de la réserve ou de réclamation.

21. Sanctions et recours

La commission homologuera les rencontres au plus tard quinze jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la commission prononçant les sanctions administratives et sportives en application des articles précédents seront notifiées à chaque club sanctionné.

En cas de désaccord avec une décision de la commission, un club pourra saisir les commissions litiges de la ligue et/ou de la FFBA D.

22. Comités Départementaux

Chaque Comité Départemental devra fournir au secrétariat de la ligue au plus tard le 1^{er} juin de chaque saison sportive le classement de la plus haute division de son championnat départemental.

23. Inscription pour la saison 2020-2021

En sus de tous les points cités précédemment, pour s'inscrire pour la saison suivante 2020-2021, le club devra s'acquitter de toutes les amendes qu'il aurait reçues au cours de la saison 2019-2020.

24. Adhésion au règlement

Les règlements régionaux puis fédéraux s'appliqueront pour tous les points non développés dans ce règlement.

La modification des articles du présent règlement pourra être effectuée au cours de la saison et à la seule initiative de la commission Interclubs.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement et à l'annexe 1 relative aux barrages ICD56.

Règlement des barrages pour le championnat ICD56 saison 20202021

Règlement qui sera modifié en fonction du nombre d'équipe par division.

Le premier tour des barrages entre le **22 mars et le 24 avril 2021**

Le deuxième tour des barrages entre le **26 avril et le 22 mai 2021**

Le principe des barrages dès parution des tableaux des équipes réparties en barrage montée, classement ou descente, les capitaines d'équipes qui reçoivent contactent leur adversaire et informent le responsable de leur division de la date prévisionnelle de rencontre qui doit se situer entre les dates fixées ci-dessus. En cas de forfait d'une équipe celle-ci **est reléguée en fin de classement de sa poule des barrages**. Chaque rencontre se déroule suivant le **règlement ICD56**, 8 matchs pour la D2, D3, D4 et D5, et 5 matchs 3 SD/SH et 2 DD/DH pour la division Femmes et Hommes (Dh vétérans 2 SH et 3 DH)

En cas d'égalité de nombre de match gagné pour la D2, D3, D4 et D5

Il sera procédé à un match décisif supplémentaire.

Procédure match décisif.

*Le responsable de la journée procède à un tirage au sort pour déterminer quel capitaine d'équipe va commencer.

*Le capitaine d'équipe qui a été tiré au sort supprime l'une des 5 disciplines (au choix SH, SD, DH, DD, DMx) puis le second capitaine supprime l'une des 4 disciplines restantes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une seule discipline qui déterminera le match décisif.

*Les capitaines choisissent le ou le(s) joueur(s) pour faire ce dernier match parmi ses joueurs qui ont signé la feuille de présence, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà jouées par ce(s) joueur(s) dans la rencontre.

Le résultat de ce match décisif n'est pas enregistré sur Badnet mais il est communiqué au responsable de la division du comité56. (Voir feuille résultat match décisif en annexe)

1 - Les barrages pour la D2,

a) Pour les barrages de montée en D1.

Désigner l'équipe de D2 qui a le plus de point TDS1.

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Et le premier de l'autre poule est désigné TDS2.

Au premier tour de barrage,

match1

La TDS1 reçoit l'équipe qui aura fini 2^e de la poule de la TDS2

match2

La TDS2 reçoit l'équipe qui aura fini 2^e de la poule de la TDS1

Au second tour

match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^{er} de D2

Le perdant du match3 sera le 2^e de D2

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de D2

Le perdant du match4 sera le 4^e de D2

b) pour les barrages de descente en D3

Désigner l'équipe qui a fini troisième de D2 avec le plus de point TDS1
En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.
Et le troisième de l'autre poule est désigné TDS2

Au premier tour de barrage,

match1

La TDS1 reçoit l'équipe qui aura fini 4^e de la poule de la TDS2

match2

La TDS2 reçoit l'équipe qui aura fini 4^e de la poule de la TDS1

Au second tour

match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 5^e de D2

Le perdant du match3 sera le 6^e de D2

Le vainqueur du match4 sera le 7^e de D2

Le perdant du match4 sera le 8^e de D2

2 - Les barrages pour la D3,

a) pour les barrages de montée en D2,

L'équipe de D3 qui a fini première avec le plus de points est désignée TDS1, la seconde est désignée TDS2. La troisième TDS3 et l'équipe qui finit meilleur deuxième TDS4
En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Dans le cas où la TDS1 et la TDS4 étaient dans la même poule,
Les TDS1 et TDS2 ne changent pas, mais les TDS3 et TDS4 s'inversent.

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^{er} de D3

Le perdant du match3 sera le 2^e de D3

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de D3

Le perdant du match4 sera le 4^e de D3

b) rencontres de classement de D3

L'équipe de D3 qui a fini seconde deuxième est désignée TDS1, la troisième est désignée TDS2. L'équipe qui a fini troisième avec le plus de point est TDS3 et la suivante est TDS4
En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Dans le cas où la TDS1 était dans la poule de la TDS4,
Ou la TDS2 dans la poule de la TDS3,
Les TDS1 et 2 sont inchangés mais les TDS3 et 4 sont inversés.

Au premier tour de barrage,
Match1 la TDS1 reçoit la TDS4
Match2 la TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3 le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2
Match4 et le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 5^e de D3
Le perdant du match3 sera le 6^e de D3
Le vainqueur du match4 sera le 7^e de D3
Le perdant du match4 sera le 8^e de D3

c) rencontres de descente en D4

L'équipe de D3 qui a fini troisième avec le moins de points est désignée TDS1, l'équipe qui a fini quatrième avec le plus de point est désigné TDS2.

La seconde TDS3 et la dernière TDS4

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Dans le cas où la TDS1 et la TDS4 étaient dans la même poule,
Les TDS1 et 2 sont inchangés et on inverse les TDS3 et 4.

Au premier tour de barrage,
Match1 la TDS1 reçoit la TDS4
Match2 la TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3 le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2
Match4 et le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 9^e de D3
Le perdant du match3 sera le 10^e de D3
Le vainqueur du match4 sera le 11^e de D3
Le perdant du match4 sera le 12^e de D3

2 - Les barrages pour la D4,

a) pour les barrages de montée en D3,

L'équipe de D4 qui a fini première avec le plus de points est désignée TDS1, la seconde est désignée TDS2, la troisième TDS3 et la meilleure équipe seconde est TDS4

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Dans le cas où la TDS1 et la TDS4 étaient dans la même poule,
Les TDS1 et 2 sont inchangés et on inverse les TDS3 et 4.

Au premier tour de barrage,
Match1
La TDS1 reçoit la TDS4
Match2
La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^{er} de D4

Le perdant du match3 sera le 2^e de D4

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de D4

Le perdant du match4 sera le 4^e de D4

b) rencontres de classement de D4

L'équipe de D4 qui a fini seconde deuxième est désignée TDS1, la troisième est désignée TDS2. La meilleure troisième TDS3 et la seconde troisième TDS4

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Dans le cas où la TDS1 était dans la poule de la TDS4,

Où la TDS2 dans la poule de la TDS3,

Les TDS1 et 2 sont inchangés mais les TDS3 et 4 sont inversés.

Au premier tour de barrage,

Match1 la TDS1 reçoit la TDS4

Match2 la TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3 le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4 et le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 5^e de D4

Le perdant du match3 sera le 6^e de D4

Le vainqueur du match4 sera le 7^e de D4

Le perdant du match4 sera le 8^e de D4

c) rencontres de descente en D5

L'équipe de D4 qui a fini troisième avec le moins de points est désignée TDS1,

L'équipe qui a fini 4^{ème} avec le plus de points est désigné TDS2. La seconde TDS3 et la dernière TDS4

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Dans le cas où la TDS1 et la TDS4 étaient dans la même poule,

Les TDS1 et 2 sont inchangés et on inverse les TDS3 et 4.

Au premier tour de barrage,

Match1 la TDS1 reçoit la TDS4

Match2 la TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3 le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4 et le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 9^e de D4

Le perdant du match3 sera le 14^e de D4

Le vainqueur du match4 sera le 15^e de D4

Le perdant du match4 sera le 16^e de D4

3 - en D5,

a) pour les barrages de montée en D4,

L'équipe de D5 qui a fini première avec le plus de points est désignée TDS1, le second est désigné TDS2.

La troisième TDS3 et la dernière est désignée TDS4

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^{er} de D5

Le perdant du match3 sera le 2^e de D5

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de D5

Le perdant du match4 sera le 4^e de D5

b) pour les barrages de classement1 de la D5,

L'équipe de D5 qui a fini meilleure deuxième est désignée TDS1, la seconde TDS2, la troisième TDS3 et la quatrième TDS4

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 5^e de D5

Le perdant du match3 sera le 6^e de D5

Le vainqueur du match4 sera le 7^e de D5

Le perdant du match4 sera le 8^e de D5

c) pour les barrages de classement2 de la D5,

L'équipe de D5 qui a fini meilleure troisième est désignée TDS1, la seconde TDS2, la troisième TDS3 et la dernière TDS4

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 9^e de D5

Le perdant du match3 sera le 10^e de D5

Le vainqueur du match4 sera le 11^e de D5

Le perdant du match4 sera le 12^e de D5

d) pour les barrages de classement3 de la D5,

L'équipe de D5 qui a fini meilleure quatrième est désignée TDS1, la seconde TDS2, la troisième TDS3 et la dernière TDS4

En cas d'égalité regarder le nombre de matchs, de sets puis de points.

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 13^e de D5

Le perdant du match3 sera le 14^e de D5

Le vainqueur du match4 sera le 15^e de D5

Le perdant du match4 sera le 16^e de D5

4 - Pour la division Homme,

Les barrages permettront de désigner le champion départemental des divisions hommes et d'avoir un classement des équipes pour préparer la saison suivante.

0 - la DHE

a) titre de champion DH

l'équipe de DHE qui a fini première avec le plus de point est TDS1,
la première de l'autre poule est TDS2, le second de la poule de la TDS1 est TDS3 et l'autre second est TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^{er} de DHE

Le perdant du match3 sera le 2^e de DHE

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de DHE

Le perdant du match4 sera le 4^e de DHE

Le vainqueur du match 3 devient champion du Morbihan division Homme Elite

c) DHE, barrages de descente en DH1

L'équipe qui a fini 3^e de la DHE avec le plus de points est désignée TDS1

L'autre équipe 3^eme de la DHE est désignée TDS2

L'équipe de la DHE ayant fini 4^eme de la poule de la TDS1 est TDS3 et l'autre 4^eme est TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 5^e de DHE

Le perdant du match3 sera le 6^e de DHE

Le vainqueur du match4 sera le 7^e de DHE

Le perdant du match4 sera le 8^e de DHE

1 - la DH1

a) titre de champion DH

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^{er} de DH1

Le perdant du match3 sera le 2^e de DH1

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de DH1

Le perdant du match4 sera le 4^e de DH1

Le vainqueur du match 3 devient champion du Morbihan division Homme 1

c) DH1, barrages de descente en DH2

L'équipe qui a fini 3^e de la DH1 avec le plus de points est désignée TDS1

L'autre équipe 3^eme de la DH1 est désignée TDS2

L'équipe de la DH1 ayant fini 4^eme de la poule de la TDS1 est TDS3 et l'autre 4^eme est TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 5^e de DH1

Le perdant du match3 sera le 6^e de DH1

Le vainqueur du match4 sera le 7^e de DH1

Le perdant du match4 sera le 8^e de DH1

2 - La DH2

a) barrages de montée en DH1

L'équipe de DH2 qui a fini première avec le plus de points est TDS1, l'autre est TDS2
L'équipe de DH2 qui a fini seconde de la poule de la TDS1 est TDS3 et l'autre TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^{er} de DH2

Le perdant du match3 sera le 2^e de DH2

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de DH2

Le perdant du match4 sera le 4^e de DH2

Le vainqueur du match 3 devient champion du Morbihan division Homme 2

c) DH2, barrages de descente en DH3

L'équipe qui a fini 3^e de la DH2 avec le plus de points est désignée TDS1

L'autre équipe 3^eme de la DH2 est désignée TDS2

L'équipe de la DH2 ayant fini 4^eme de la poule de la TDS1 est TDS3 et l'autre 4^eme est TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 5^e de DH2

Le perdant du match3 sera le 6^e de DH2

Le vainqueur du match4 sera le 7^e de DH2

Le perdant du match4 sera le 8^e de DH2

3 – la DH3

barrages de montée en DH2

Le premier de la DH3 avec le plus de point est TDS1, le second TDS2, le troisième TDS3 et le quatrième est TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 1^e de DH3

Le perdant du match3 sera le 2^e de DH3

Le vainqueur du match4 sera le 3^e de DH3

Le perdant du match4 sera le 4^e de DH3

Le vainqueur du match 3 devient champion du Morbihan division Homme 3

barrages de classement1 de la DH3

L'équipe de DH3 qui a fini meilleure seconde est désignée TDS1, la seconde TDS2, la troisième TDS3, et la dernière est TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 5^e de DH3

Le perdant du match3 sera le 6^e de DH3

Le vainqueur du match4 sera le 7^e de DH3

Le perdant du match4 sera le 8^e de DH3

barrages de classement2 de la DH3

l'équipe de DH3 qui a fini meilleure troisième est désignée TDS1 la seconde est TDS2, la troisième est TDS3 et la quatrième est TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 9^e de DH3

Le perdant du match3 sera le 10^e de DH3

Le vainqueur du match4 sera le 11^e de DH3

Le perdant du match4 sera le 12^e de DH3

barrages de classement3 de la DH3

l'équipe de DH3 qui a fini meilleure quatrième est désignée TDS1 la seconde est TDS2, la troisième est TDS3 et la quatrième est TDS4

Au premier tour de barrage,

Match1

La TDS1 reçoit la TDS4

Match2

La TDS2 reçoit la TDS3

Au second tour

Match3

Le vainqueur du match1 recevra le vainqueur du match2

Match4

Le perdant du match2 recevra le perdant du match1

Le vainqueur du match3 sera le 13^e de DH3

Le perdant du match3 sera le 14^e de DH3

Le vainqueur du match4 sera le 15^e de DH3

Le perdant du match4 sera le 16^e de DH3

5 - Pour la division Femme, les barrages permettront de désigner le champion départemental des divisions femmes et d'avoir un classement des équipes pour préparer la saison suivante.

Pas de barrages en DF

Classement de toutes les équipes du département à partir des premiers de D2 jusqu'à la D5 idem pour la Dh et Df.

1	1 ^{er} de D2	26	6 ^e de D4	1	1 ^{er} de DhE	26	4 ^e de Dh3
2	2 ^e de D2	27	11 ^e de D3	2	2 ^e de DhE	27	7 ^e de Dh2
3	3 ^e de D2	28	12 ^e de D3	3	3 ^e de DhE	28	8 ^e de Dh2
4	4 ^e de D2	29	1 ^{er} de D5	4	4 ^e de DhE	29	5 ^e de Dh3
5	7 ^e de D1	30	2 ^e de D5	5	1 ^{er} de Dh1	30	6 ^e de Dh3
6	8 ^e de D1	31	7 ^e de D4	6	2 ^e de Dh1	31	7 ^e de Dh3
7	1 ^{er} de D3	32	8 ^e de D4	7	5 ^e de DhE	32	8 ^e de Dh3
8	2 ^e de D3	33	3 ^e de D5	8	6 ^e de DhE	33	9 ^e de Dh3
9	5 ^e de D2	34	4 ^e de D5	9	3 ^e de Dh1	34	10 ^e de Dh3
10	6 ^e de D2	35	9 ^e de D4	10	4 ^e de Dh1	35	11 ^e de Dh3
11	3 ^e de D3	36	10 ^e de D4	11	7 ^e de DhE	36	12 ^e de Dh3
12	4 ^e de D3	37	11 ^e de D4	12	8 ^e de DhE	37	13 ^e de Dh3
13	7 ^e de D2	38	12 ^e de D4	13	1 ^{er} de Dh2	38	14 ^e de Dh3
14	8 ^e de D2	39	5 ^e et plus de	14	2 ^e de Dh2	39	15 ^e de Dh3
15	5 ^e de D3	40	D5	15	5 ^e de Dh1	40	16 ^e de Dh3
16	6 ^e de D3	41		16	6 ^e de Dh1	41	
17	7 ^e de D3	42		17	3 ^e de Dh2	42	
18	8 ^e de D3	43		18	4 ^e de Dh2	43	
19	1 ^{er} de D4	44		19	7 ^e de Dh1	44	
20	2 ^e de D4	45		20	8 ^e de Dh1	45	
21	3 ^e de D4	46		21	1 ^{er} de Dh3	46	
22	4 ^e de D4	47		22	2 ^e de Dh3	47	
23	9 ^e de D3			23	3 ^e de Dh3		
24	10 ^e de D3			24	5 ^e de Dh2		
25	5 ^e de D4			25	6 ^e de Dh2		

Ce classement permettra de constituer les poules pour la saison suivante.

Exemple tableau des barrages pour la D4

Barrages montée D3/ 1er tour			
Lieux	Equipe A	Equipe B	Date limite
<u>xxxx</u>	<u>club56</u>	<u>club56</u>	<u>xx/xx/xxxx</u>
<u>aaaa</u>	<u>club56</u>	<u>club56</u>	<u>dd/dd/dddd</u>
Barrages classement D4 /1er tour			
<u>eeee</u>	<u>club56</u>	<u>club56</u>	<u>hh/hh/hhhh</u>
<u>iiii</u>	<u>club56</u>	<u>club56</u>	<u>ll/ll/llll</u>
<u>jjjj</u>	<u>club56</u>	<u>club56</u>	<u>zz/zz/zzzz</u>
<u>kkkkkk</u>	<u>club56</u>	<u>club56</u>	<u>ww/ww/wwww</u>
Barrages descente D5 / 1er tour			
<u>mmmm</u>	<u>club56</u>	<u>club56</u>	<u>pp/pp/pppp</u>
<u>qqqq</u>	<u>club56</u>	<u>club56</u>	<u>Tt/tt/tttt</u>



Règlement du championnat par équipes Saison 2020/2021 – Comité 56

Les documents et résultats seront sur badnetICD56. Les capitaines devront communiquer les résultats aux responsables de leur division ou les enregistrer sur badnet à l'aide de leur compte capitaine.

RAPPEL

Procédure match décisif.

*Le responsable de la journée procède à un tirage au sort pour déterminer quel capitaine d'équipe va commencer.

*Le capitaine d'équipe qui a été tiré au sort supprime l'une des 5 disciplines (au choix SH,SD, DH, DD, DMx) puis le second capitaine supprime l'une des 4 disciplines restantes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une seule discipline qui déterminera le match décisif.

*Les capitaines choisissent le ou le(s) joueur(s) pour faire ce dernier match parmi ses joueurs qui ont signé la feuille de présence, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà jouées par ce(s) joueur(s) dans la rencontre.

Le résultat de ce match décisif n'est pas enregistré sur Badnet mais il est communiqué au responsable de la division du comité56. (Voir feuille résultat match décisif en annexe)



**Règlement du championnat par équipes
Saison 2020/2021 – Comité 56**

Annexe 1 règlement barrages ICD56 2020 2021

Feuille de Composition du match décisif

Rencontre :

...../.....

Equipe déposant :

Discipline retenue :

Joueur 1 :

Joueur 2 (si double) :

Nom et Signature du capitaine
journée

Signature responsable



Feuille de Composition du match décisif

Rencontre :

...../.....

Equipe déposant :

Discipline retenue :

Joueur 1 :

Joueur 2 (si double) :

Nom et Signature du capitaine
journée

Signature responsable



**Règlement du championnat par équipes
Saison 2020/2021 – Comité 56**

annexe 2 règlement barrages ICD56 2020 2021

Match Décisif

Division :

Rencontre :

...../.....

Equipe choisissant la première (tirage au sort) :

.....

	Elimination 1	Elimination 2	Elimination 3	Elimination 4
Simple Homme				
Simple Dame				
Double Homme				
Double Dame				
Double Mixte				

Discipline retenue :

	Set 1	Set 2	Set 3
Equipe :			
Représenté par :			
Equipe :			
Représenté par :			

Rencontre remportée par :

Signatures :

Equipe :

Equipe :

Responsable journée :

Capitaine :

Capitaine :